

COMMENT FAIRE POUR TRIER ?



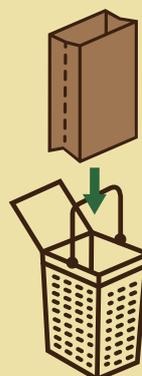
Distribution chez vous :

- d'un bioseau et de sacs en papier kraft
- d'un mode d'emploi
- d'une carte localisant les bornes de collecte dans votre commune



À partir du 21 Juin 2022, les bornes sont installées !

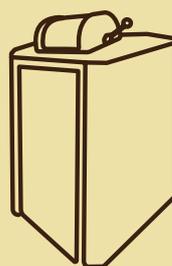
C'est parti... vous pouvez déposer vos déchets alimentaires.



C'est simple : vous triez chez vous les déchets alimentaires en utilisant un **bioseau** équipé d'un **sac en papier kraft**.

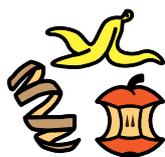


Puis, vous déposez le **sac fermé** dans une **borne de collecte** près de chez vous.



La collecte des bornes se fera par un camion spécifique. Les bornes seront nettoyées régulièrement.

Et si je composte déjà ?

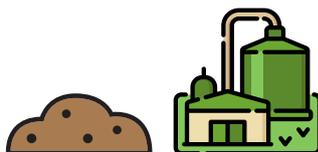


En compostant, vous valorisez localement vos déchets et vous bénéficiez de compost pour votre jardin. Grâce à la collecte de tous les déchets alimentaires, vous pouvez également valoriser les déchets alimentaires d'origine animale. Utiliser les nouvelles bornes de collecte pour vos déchets alimentaires que vous ne compostez pas.

TRI ET COLLECTE



COMPOST ET ÉNERGIE RENOUVELABLE



RETOUR À LA TERRE



objectifZ.strasbourg.eu

Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE NATIONALE
DE LA
TRANSITION
ÉCARTONNÉE

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous